



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00014

Numéro SIREN : 487 717 696

Nom ou dénomination : A.C. INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2014 sous le numéro de dépôt 1810

A.C. INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 € ^{REÇU PAR COURRIER}
Siège social : 25000 BESANCON – 14 chemin de la Jourande

R.C.S. BESANCON 487.717.696 LE 26 MAI 2014

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Réunion du 27 décembre 2013

L'an deux mil treize
et le vingt-sept décembre à quatorze heures

Les associés de la Société **A.C. INVEST**
société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 € divisé en 226140 actions, se
sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du président

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain CASSARD, président

Sont nommés scrutateurs de l'assemblée : Madame Corinne CASSARD et
Mademoiselle Marie CASSARD

Est désigné secrétaire de séance : Madame Corinne CASSARD

Monsieur René GAMET et la société CEFIDEC, commissaires aux comptes, ont été
convoqués par lettre recommandée AR en date du 21 novembre 2013

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui
constate que les associés présents ou représentés possèdent les 226140 actions formant
le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.
L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est formée et peut
valablement délibérer et prendre ses décisions relevant de sa compétence aux conditions
de quorum et de majorité requises.

Le président met à la disposition des associés :

- ↳ un exemplaire des statuts de la société
- ↳ une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- ↳ une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes avec
les avis de réception

cc AC

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être présentés à l'assemblée :

- ↳ le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2013
- ↳ le rapport de gestion
- ↳ le rapport général des commissaires aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- ↳ le texte des projets de résolutions

Puis le président rappelle l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- présentation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2013,
- présentation des rapports du président et des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice,
- présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- approbation desdits comptes et conventions,
- affectation des résultats,
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- pouvoirs pour formalités.

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux arrêtés le 30.06.2013 ainsi que du rapport de gestion, approuve lesdits comptes qui se traduisent par un bénéfice de 1 059 545,27 €

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne au président ainsi qu'aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution – Conventions de l'article L 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CC AC

Troisième résolution -Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité au compte autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividende versé</u>	<u>N'ouvrant pas droit à abattement</u>	<u>Ouvrant droit à abattement</u>
309.06.2012	0		
30.06.2011	11 307,00€	-	11 307,00€
30.06.2010	15 829,90 €	-	15 829,90 €

Quatrième résolution - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Nicolas PORTERO représentant la société CEFIDEC ne souhaite pas être renouvelé dans ses fonctions de second commissaire aux comptes titulaire.

Elle décide en conséquence :

- De renouveler le mandat de la société GAMET AUDIT premier commissaire aux comptes titulaire et de M. Jean Marie ANDRE et du Cabinet DOILLON AUDIT, suppléants, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira au cours de l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- De nommer la société ACE aux fonctions de second commissaire aux comptes titulaire pour la même durée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis COMBEL a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent d'être confiées à la société ACE et déclaré que la société est valablement inscrite à la Compagnie des commissaires aux comptes et n'être frappée d'aucune incompatibilité pouvant l'empêcher d'exercer le mandat qui vient de lui être confié

cc m

Cinquième résolution - Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau

Alain CASSARD

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Cassard'.

Corinne CASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne Cassard'.

Marie CASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Cassard'.

REÇU PAR COURRIER

LE 26 MAI 2014

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON**Ph. SCHAUFELBERGER / Th. MONNIN / N. SIRAT**

Avocats

52 rue Urbain Leverrier - BESANCON

**A.C. INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 2.261.400 €

Siège social : 25000 BESANCON - 14 chemin de la Jourande

R.C.S. BESANCON 487.717.696

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 27.12.2013 les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Commissaire aux comptes :

ancienne mention : Titulaire : CABINET GAMET AUDIT

Titulaire : CEFIDEC

Suppléant : M. Jean-Marie ANDRE

Suppléant : CABINET DOILLON AUDIT

nouvelle mention : Titulaire : CABINET GAMET AUDIT

Titulaire : ACE - 52 rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON

Suppléant : M. Jean-Marie ANDRE

Suppléant : CABINET DOILLON AUDIT

**Annonce légale à paraître
dans la Terre de Chez nous
du 30/05/2014 n° 3541**

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION

LA TERRE DE CHEZ NOUS

130 bis rue de Belfort - BP 939

25021 BESANCON CEDEX

Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42